

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-cinq le vingt quatre septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 26*

**Présents** : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

### **Excusés par procuration :**

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 23 septembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 24 septembre 2025

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 24 septembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à François SALAGNAC en date du 24 septembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 19 septembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 24 septembre 2025

### **Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Lucile VALADAS

**Objet** : Présentation du rapport annuel des services publics locaux - Gestion des déchets ménagers et assimilés – eau – assainissement

### **Délibération 2025-88**

Par courrier en date du 22 juillet 2025, Limoges Métropole Communauté Urbaine a transmis aux différentes communes adhérant à l'E.P.C.I. les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics suivants au titre de l'année 2024 :

- prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, gestion de l'eau, gestion de l'assainissement collectif et non collectif ;
- ainsi qu'un lien vers les versions numériques des rapports produits par les délégataires de service public suivants :
- transports urbains (STCLM), parcs en ouvrages (sociétés INDIGO et EFFIA Limoges), réseaux de chaleur urbains (sociétés RCHVL, SDCL et SDCLB), concession de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz (GRDF).

L'article D.2224-1 du CGCT spécifie que ces rapports doivent être mis à disposition du public. Ils sont à ce titre consultables au Centre Technique Municipal.

- Les rapports annuels relatifs au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, au prix et à la qualité du service public de l'eau ainsi qu'au prix et à la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif doivent être présentés aux conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du CGCT.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à examiner les trois rapports annuels susmentionnés, consultables au Centre Technique Municipal ou téléchargeables au moyen des liens suivants :

- <https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/nos-publications/rapport-annuel-2024-sur-le-prix-et-la-qualite%CC%81-des-services-publics-de-l-assainissement-collectif-et-non-collectif-208614>
- <https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/nos-publications/rapport-annuel-2024-sur-le-prix-et-la-qualite%CC%81-du-service-public-de-gestion-des-de%CC%81chets-me%CC%81nagers-et-assimile%CC%81s-208613>
- <https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/nos-publications/rapport-annuel-2024-sur-la-qualite%CC%81-du-service-public-deau-potable-208615>

Une synthèse de ces rapports a été adressée aux conseillers municipaux en amont de la séance.

## DÉLIBÉRATION

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée l'obligation résultant de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de présenter les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, qui ont fait l'objet d'un transfert de compétences.

À ce titre, il présente les rapports annuels, tenus à disposition au Centre Technique Municipal ou téléchargeables sur le site internet de Limoges Métropole Communauté Urbaine, relatifs au prix et à la qualité des services publics suivants, au titre de l'année 2024 :

1. Gestion de l'assainissement collectif et non collectif ;
2. Gestion de l'eau potable ;
3. Gestion des déchets ménagers et assimilés

**VU** l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les rapports annuels mis à disposition par la Communauté Urbaine de Limoges Métropole,

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation des rapports susmentionnés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 25 septembre 2025

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 30/09/2025

Publié ou notifié

01/10/2025

Le Maire

**Fabien**



*PANAZOL - MAIRIE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DELIB88 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2025

Objet : Présentation du rapport annuel des services publics locaux

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Environnement

Date de télétransmission : 30/09/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 88-Présentation du rapport annuel des services publics locaux.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250925-DELIB88-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/09/2025